



Canadian Council on Animal Care
Conseil canadien de protection des animaux

Rapport annuel

2002 / 2003

TABLE DES MATIÈRES

Page

RAPPORT DU PRÉSIDENT	1
A. Changements au CCPA.....	1
B. La structure et les politiques du Conseil du CCPA.....	2
1. Revue de la taille et de la structure du Conseil	2
2. Politiques et procédures du Conseil	2
C. Universalité, harmonisation et reconnaissance des normes du CCPA.....	2
1. À l'échelle nationale.....	2
• Le Projet de loi C-10B (antérieurement Projet de loi C-15B), Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).....	2
• Règlements aux lois provinciales.....	4
• Santé Canada – Drogues à usage vétérinaire	5
• Environnement Canada – Biotechnologie	5
2. À l'échelle internationale	6
D. Conclusion	7
 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	 8
A. Résultats par secteur d'activité	8
1. Évaluations	8
2. Élaboration des lignes directrices.....	9
• Processus d'élaboration	9
• Activités liées à l'élaboration des lignes directrices	10
• Autres activités ayant trait à l'élaboration des lignes directrices.....	12
3. Éducation et formation	12
• Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux (PNFIUA)	12
Lancement des modules du tronc commun pour la formation des utilisateurs d'animaux d'expérimentation !!!	12
• Ateliers.....	13
B. Communication, partenariats et affiliations	13
1. Communications avec les participants au Programme du CCPA et le public	13
• Médias.....	14
2. Organisations siégeant sur le Conseil du CCPA	15
3. Autres organisations	15

RAPPORT DU PRÉSIDENT

A. Changements au CCPA

L'année financière 2002-2003 a été marquée par les efforts que le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) a déployés afin d'accroître sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités de la recherche. Chacun des secteurs d'activités du CCPA en témoignent, tel que détaillé à la partie C de ce rapport et dans le rapport du Directeur général.

Le 1^{er} avril 2002, le Dr Michael Baar, D.V.M., s'est joint au secteur des Évaluations en tant que Directeur des évaluations. Dès septembre 2002, après une période de formation initiale, il a pu assurer pleinement ses fonctions lors des visites d'évaluation. Le 3 janvier 2003, Mme Marie Bédard, M.Sc., précédemment Directrice des communications aux Évaluations, a été promue au poste de Directrice des évaluations à l'approbation unanime des membres du Conseil d'administration du CCPA.

Le 25 mars 2002, Mme Mireille Desrosiers a démissionné de son poste d'assistante à la rédaction aux Évaluations pour se joindre à la fonction publique fédérale. Le poste vacant a été changé pour celui de rédacteur scientifique et ouvert comme tel à l'été 2002. Le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Maryse Dansereau. Cette dernière s'est jointe au secteur des Évaluations le 3 septembre 2002. Mme Dansereau possède une solide formation non seulement en rédaction scientifique mais également dans le soin et l'utilisation de nombreuses espèces d'animaux. Le 2 janvier 2003 elle fut promue au poste de Coordinatrice des évaluations par intérim. Depuis le 1^{er} avril 2003, elle occupe ce poste à titre permanent.

Le 22 mars 2002, Mme Laura Roach a quitté son poste de Coordinatrice des publications et du matériel technique, après 13 ans de loyaux services auprès du CCPA, pour poursuivre sa carrière dans une institution académique d'Ottawa. Son poste a été changé pour celui de Coordinatrice des publications. Suite à une recommandation unanime du comité de sélection, Mme Nadine Belzile, jusqu'alors Coordinatrice des évaluations, a été promue à cette position le 3 septembre 2003.

Le 6 janvier 2003, M. Guy Deschambeault a été nommé au poste de Directeur intérimaire des communications et de l'éducation à la recommandation du comité de sélection, qui l'a choisi parmi 70 candidatures reçues pour ce poste qui a été annoncé dans les médias nationaux. Le 17 février 2003, M. Paul Johnson a été embauché comme Assistant technique au secteur des Évaluations, sur recommandation du comité de sélection, qui l'a choisi parmi quatre candidats sélectionnés parmi une centaine de candidatures reçues.

En plus de ces changements touchant le Secrétariat, j'ai le plaisir de vous faire part du lancement de la troisième composante du Programme national de formation à l'intention des utilisateurs d'animaux qui a eu lieu le 31 mars 2003 avec la publication d'une série de 12 modules que le CCPA met à la disponibilité des institutions qui souhaiteraient utiliser un ou plusieurs modules pour structurer ou compléter leur programme institutionnel de formation à l'intention des utilisateurs d'animaux. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) pour leur généreux appui financier destiné à l'élaboration des modules, lequel a permis au CCPA de mettre gratuitement ces ressources éducatives à la disposition de toutes les institutions, et ce, sous différents formats.

B. La structure et les politiques du Conseil du CCPA

1. Revue de la taille et de la structure du Conseil

L'Institut canadien de la santé animale est devenu membre du Conseil du CCPA pour une durée limitée à partir du 1^{er} avril 2002. Parallèlement, le Comité de la planification et des priorités continue d'encourager les comités permanents à suggérer toute expertise qu'il serait nécessaire d'ajouter au Conseil. Il existe un total de trois sièges au Conseil dont les mandats sont d'une durée limitée.

2. Politiques et procédures du Conseil

Le 5 octobre 2002, le Conseil a approuvé la *Politique du CCPA sur : la confidentialité et les conflits d'intérêts destinée aux représentants et observateurs désignés par les organisations membres du Conseil et aux membres ad hoc siégeant sur un comité* ainsi que la *Politique du CCPA sur : la confidentialité et les conflits d'intérêts destinée aux membres des équipes d'évaluation du CCPA et aux membres du Comité d'évaluation du CCPA*. Il a été demandé aux membres du Conseil de signer le document et le secteur des Évaluations a commencé à demander aux membres des équipes d'évaluation de signer le document approuvé. Un document de nature similaire a été signé par tous les membres du Secrétariat du CCPA.

Le 5 octobre 2002, le Conseil a approuvé les amendements à l'article 29 des règlements administratifs du CCPA afin d'accroître le bassin de candidats éligibles au poste de Vice-Président, lequel comprend maintenant les personnes dont le mandat au Conseil aurait pris fin avant que leur rotation au sein du Comité de direction soit terminée.

Ce même jour, le Conseil a approuvé la révision des *Règles permanentes* afin de préciser les droits de vote des membres *ex officio* des comités permanents. Les *Règles permanentes* identifient maintenant les membres du Conseil comme membres *ex officio* des comités permanents avec droit de vote et les membres du Secrétariat comme membres *ex officio* sans droit de vote.

Les mandats de deux des membres du Conseil ont pris fin en mars 2002. Tel que stipulé dans la *Politique du CCPA : procédures pour les bénévoles*, des lettres d'appréciation ont été envoyées à l'employeur ou l'organisation qu'ils représentaient. Les commentaires reçus du Dr Howard Dickson, qui venait de quitter le poste de Président sortant, furent partagés à sa demande avec les membres du Conseil. Le Conseil continue de poursuivre activement la collecte des commentaires de ses membres sortants.

C. Universalité, harmonisation et reconnaissance des normes du CCPA

1. À l'échelle nationale

- *Le Projet de loi C-10B (antérieurement Projet de loi C-15B), Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)*

Le 12 mars 2002, le Directeur général du CCPA fut invité à rencontrer le Sénateur Yves Morin ainsi que le Président de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), M. Robert Giroux, afin de préciser la position du CCPA face au Projet de loi C-15B. Dans l'après-midi du 16 avril 2002, le Dr Gauthier fut invité par le Sénateur Morin à participer à une réunion de suivi de 90 minutes avec les représentants du Ministère de la Justice du Canada (Mme Karen Markham, avocate, Secteur des politiques, Service des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux judiciaires; et Mme Chantal Proulx, conseillère politique ministérielle, Cabinet du ministre), une représentante des IRSC (Mme Patricia Kosseim) et un représentant de l'AUCC

(Dr Pierre Lachapelle), qui fut suivie d'une autre réunion de 30 minutes entre les participants sus-mentionnés et le ministre de la Justice, l'Honorable Martin Cauchon. Les arguments présentés allaient dans le sens de l'unique recommandation du CCPA qui est de faire référence aux normes du CCPA dans les règlements de la Loi. Bien que le ministre Cauchon ait semblé réceptif, il ne s'est pas engagé.

Au début du mois de juin 2002, le CCPA fut invité par le greffier du Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles à se présenter devant le Comité le 12 juin 2002. Le Directeur général du CCPA a rédigé un mémoire conforme à l'énoncé de position du CCPA en la matière, lequel a été revu et approuvé par le Conseil d'administration. Le projet de loi a fait l'objet d'une deuxième lecture devant la Chambre des communes avant qu'elle n'ajourne pour l'été, ce qui en a repoussé l'étude par le Comité du Sénat à l'automne. Le CCPA s'était préparé à comparaître devant le Comité à la mi-septembre 2002, mais la session parlementaire fut prorogée le 16 septembre 2002.

Au début de la nouvelle session parlementaire en octobre, la Chambre des communes a renvoyé le projet de loi C-15B au Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles pour étude sous la dénomination projet de loi C-10B. Le Gouvernement a alors indiqué au Sénat qu'aucune modification au Projet de loi ne serait acceptée. En conséquence, à la mi-novembre 2002, le Conseil d'administration du CCPA a décidé que l'utilisation des normes du CCPA par les corps enquêteurs et les procureurs pour l'interprétation et l'application des articles 182.2 et 182.3 serait plus facilement atteinte au moyen de la recommandation suivante :

« Il est recommandé que le Ministre et le Ministère de la Justice considèrent des moyens, tels l'émission de lignes directrices ou autres directives, par lesquels il serait communiqué au secteur scientifique et entendu au sein des corps enquêteurs et des procureurs que 1) la conformité avec les normes du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) ne constituera pas une infraction au sens des paragraphes 182.2 et 182.3 d'un Code Criminel amendé et que 2) le Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA, complété par les autres lignes directrices et politiques existantes, seront utilisés comme références et considérés dans l'interprétation et l'application des paragraphes 182.2 et 182.3 dans le contexte de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques. »

Le 18 novembre 2002, à la demande du sénateur Morin, le Directeur général du CCPA a participé à une rencontre avec deux représentants de Justice Canada pour situer la recommandation révisée du CCPA en rapport aux précédents ayant trait à la publication de telles directives par Justice Canada. Le 20 novembre 2002, dans sa communication d'ouverture sur le Projet de loi C-10B au Comité du Sénat, le Ministre de la Justice a déclaré :

« Je tiens à déclarer publiquement, d'ailleurs, que je suis convaincu que dans l'éventualité où un tribunal aurait à se prononcer sur le comportement d'une de ces industries, il tiendra compte des normes et directives qui s'appliquent. Par exemple, les lignes directrices élaborées par le Conseil canadien de protection des animaux constituent un point de repère critique dans le contexte de la recherche faite sur les animaux et de l'enseignement. »

Le 11 décembre 2002, le CCPA s'est présenté devant le Comité du Sénat dans le cadre d'une table ronde avec les représentants de l'AUCC et des IRSC; le mémoire du CCPA est disponible sur le site Web du CCPA, section « Quoi de neuf » (<http://www.ccac.ca>). La partie la plus constructive des échanges fut une série de questions posées par le sénateur Serge Joyal, lesquelles ont permis d'exposer l'importance et la nécessité pour les tribunaux de faire référence aux normes du CCPA comme guides pour les cours de justice. Lors de ces discussions, la Conseillère principale des politiques en matière d'éthique des IRSC, également avocate, a précisé que la proposition du CCPA était un mécanisme créatif et complémentaire, conforme aux objectifs du Projet de loi. Un autre résultat positif a été la demande du sénateur Joyal, agréée par le Président du Comité, d'envoyer à tous les sénateurs le volume 1 du *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expéri-*

mentation du CCPA. Le 18 décembre 2002, une lettre a été envoyée au Président et aux 30 membres du Comité, avec copie du *Manuel* du CCPA, qui reprenait certains éléments des remarques du sénateur Joyal :

« J'aimerais qu'on en fasse circuler une copie [*Manuel* du CCPA] parmi tous les honorables sénateurs, parce que j'estime qu'il s'agit d'un élément important que ne connaît pas très bien la population canadienne. Les chercheurs observent un certain code d'éthique pour leurs recherches sur les animaux. À mon avis, il deviendra de plus en plus important que ce soit reconnu clairement dans la loi. »

(<http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/05eva-f.htm>)

Le 12 décembre 2002, M. David Buffet, Président de la Fédération des Sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA), s'est présenté devant le Comité du Sénat. En réponse à une question du sénateur Joyal, M. Buffet a exprimé avec force son appui aux normes du CCPA comme suit :

« Peut-être que le meilleur indice de ce qui est considéré comme "acceptable et approprié" se trouverait dans les directives du CCPA... La Fédération canadienne des sociétés de protection des animaux ne s'oppose pas à la recherche scientifique. En fait, elle participe activement à une organisation appelée le Conseil canadien de protection des animaux, le CCPA, et nous y avons des représentants... Nous [FSCAA] ne pouvons pas être perçus comme nous opposants à la recherche scientifique; nous l'appuyons; nous participons à son évaluation, dans une optique d'évaluation. »

(<http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/05evb-f.htm>)

Le 6 février 2003, le greffier du Comité du Sénat a demandé l'aide du CCPA afin d'identifier des scientifiques compétents pour commenter sur la question de l'évaluation de la douleur chez les animaux étant donné que la définition d'« animal » proposée dans le Projet de loi C-10B, énonce que : « animal s'entend de tout vertébré – à l'exception de l'être humain – et de tout autre animal pouvant ressentir la douleur ». Le Dr Alexander Livingston, expert mondial dans l'évaluation de la douleur chez les animaux et ancien doyen du Western College of Veterinary Medicine, et la Dre Shelly Adamo, zoologiste des invertébrés et spécialiste du comportement animal du Département de psychologie de la Dalhousie University, ont été choisis en consultation avec le personnel du Secrétariat et les membres du Conseil d'administration du CCPA. Leurs présentations du 12 février 2003 ont été grandement appréciées par les sénateurs. Ces experts ont expliqué que les invertébrés, n'ayant pas de système nerveux hautement développé, ne ressentent pas de douleur étant donné l'absence de cortex cérébral, qui est la structure essentielle associée à la perception de la douleur. À la demande du sénateur Morin, le Directeur général du CCPA fut invité par le Président du Comité à participer au dernier tiers de cette présentation de 90 minutes ayant trait aux définitions de « douleur », « détresse » et « souffrance » et à fournir de plus amples renseignements sur le système du CCPA. Les sénateurs ont apprécié ces interventions, ainsi que le confirment les commentaires reçus le lendemain de Mme Marcy Zlotnick, greffière du Comité du Sénat :

« Je voulais également vous remercier à nouveau d'avoir trouvé des témoins dynamiques et si bien informés. Je me doute que cela n'a pas dû être facile de rassembler un tel groupe dans des délais aussi courts. Je ne saurais vous rapporter ici tous les commentaires positifs à l'effet que les présentations étaient intéressantes et utiles. Autant les membres du Comité que moi-même avons grandement apprécié vos efforts. [Trad.] »

- *Règlements aux lois provinciales*

Colombie-Britannique — Le 5 mars 2002, lors d'une rencontre entre le Ministre de l'Agriculture nouvellement nommé et les représentants de la British Columbia (BC) SPCA, le Dr David Wooldridge (Président sortant de la BC SPCA et un des trois représentants de la FSCAA sur le Conseil du CCPA) a déposé un court rapport résumant la situation prévalant dans les autres provinces en ce qui a trait aux références faites aux normes du CCPA et a conclu comme suit :

« Il s'agit d'une demande préliminaire afin que votre Ministère, le CCPA et la BC SPCA se rencontrent rapidement afin d'examiner en détails la question importante qu'est le bien-être animal et d'apporter des modifications à la loi provinciale de la SPCA. Nous pensons que les règlements en vertu de la Loi (comme au Manitoba) peuvent être facilement modifiés pour améliorer le soin des animaux en recherche sans contrepartie négative pour les initiatives de recherche. [Trad.] »

Avec l'aide du Dr Wooldridge, une réunion a été organisée le 2 décembre 2002 à Vancouver entre le Directeur général du CCPA, le Dr William Milsom (scientifique de l'University of British Columbia (UBC) et membre du Conseil du CCPA) et les représentants de la BC SPCA (Kim Capri, Directrice générale; Craig Naherniak, General Manager of Humane Education; et Craig Daniell, General Manager of Cruelty Investigations). Cette réunion visait l'élaboration d'un plan d'action pour faire avancer le dossier ayant trait aux références aux normes du CCPA dans l'alinéa 24(2) de la loi provinciale de la SPCA. Il fut entendu que M. Daniell identifierait les fonctionnaires responsables et chercherait à obtenir le soutien des membres du BC SPCA sur ce dossier, et que le Dr Eric Jamieson (scientifique à UBC) ferait de même auprès de la communauté scientifique de UBC avec l'aide du comité institutionnel de protection des animaux. Le Directeur général du CCPA a envoyé l'ébauche des règlements qui pourraient être utilisés en ce qui a trait à l'alinéa 24(2) de la Loi. Un calendrier d'action de six mois a été approuvé.

Saskatchewan — En septembre 2002, les communications entre le CCPA et les vétérinaires de la University of Saskatchewan se sont intensifiées étant donné la révision prévue dès 2003 des règlements de la *Saskatchewan's Animal Protection Act* (1999). Il est espéré qu'il sera possible de trouver une formulation qui aurait pour objet tout ce qui a trait à l'utilisation des animaux dans les installations de recherche et établirait les lignes directrices du CCPA comme normes.

- **Santé Canada – Drogues à usage vétérinaire**

Le Directeur général a représenté le CCPA au premier atelier des intervenants de la Direction des médicaments vétérinaires (DMV). Par la suite, il a été invité à proposer un candidat pour nomination au Comité des intervenants, ce Comité étant la principale résultante de l'atelier. Le Dr Baar, candidat du CCPA, est devenu membre du comité le 30 juillet 2002. Le Dr Gauthier a remplacé le Dr Baar à la première réunion du comité, qui a eu lieu les 26 et 27 septembre 2002, au cours de laquelle le bien-être animal constituait l'une des quatre questions retenues en priorité.

- **Environnement Canada – Biotechnologie**

Le 4 septembre 2002, Environnement Canada a émis un *Avis sur les renseignements concernant les substances nouvelles* qui explique que les animaux utilisés pour la recherche sont exemptés des exigences prévues par le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), à condition qu'ils soient confinés de manière appropriée. La dernière partie de l'avis stipule :

« La manutention des animaux servant aux expériences et les soins qui leur sont apportés doivent être conformes aux recommandations du *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation*, publié par le Conseil canadien de protection des animaux (<http://www.ccac.ca>) avec ses modifications successives. »
(http://www.ec.gc.ca/substances/nsb/HTML/A0201_f.htm)

2. À l'échelle internationale

Symposium international ICLAS-CCPA sur le bien-être animal et les tests à des fins réglementaires (SIBEATFR) — Les actes du SIBEATFR ont été publiés sous la forme d'un supplément spécial au volume 43 du *ILAR Journal*, une publication du National Research Council des États-Unis. Cet exercice, qui a débuté en 1999, a atteint les objectifs fixés en plus de terminer avec un surplus de 4 000 \$ à son actif. À la fin août 2002, les membres du Comité organisateur international ont voté en faveur de la recommandation du Directeur général du CCPA à l'effet que le surplus soit utilisé pour les fins d'une conférence scientifique de suivi sur les pratiques exemplaires qui aura lieu à Québec lors du Symposium annuel de l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL) en 2003.

Une autre preuve à l'effet que le Symposium fut un jalon important en ce qui a trait aux améliorations à venir est le fait que 15 des 17 présentations faites lors du Symposium et publiées dans le *ILAR Journal* ont été par la suite distribuées comme matériel de référence aux participants à la Conférence du US Public Responsibility in Medicine and Research (PRIM&R), « IACUC Actions: Making Ethically and Scientifically Informed Decision », du 30 mars au 1^{er} avril 2003.

Quatrième Congrès mondial sur les alternatives et l'utilisation des animaux en sciences de la vie — Ces trois dernières années, le Directeur général du CCPA s'est activement impliqué au sein du comité organisateur du Congrès en matière de politiques et d'éthique. Le congrès, qui a eu lieu à la Nouvelle-Orléans du 11 au 15 août 2002, a rassemblé plus de 600 représentants de 34 pays. Le Dr Gauthier a co-présidé le séminaire intitulé « Animal Numbers and Trends from Around the World » et a donné une conférence intitulée « Overview and Analysis of Animal Use in North America ». Avec la Dre Gilly Griffin, Directrice de l'élaboration des lignes directrices du CCPA, et le Dr Bill Stokes du National Institute of Environmental Health Science (NIEHS), tous deux co-éditeurs de l'édition spéciale du *ILAR Journal* cité précédemment, le Dr Gauthier a présenté un atelier intitulé « Report from the ICLAS-CCAC International Symposium on Regulatory Testing and Animal Welfare ». La Dre Griffin a également donné une conférence sur l'intégration des Trois R à la recherche sur la faune lors du séminaire « Research on Animals for Animal Benefit ». Ces trois conférences seront publiées par le journal britannique *Alternatives to Laboratory Animals (ATLA)*.

Public Responsibility in Medicine and Research — Le Directeur général du CCPA a participé à la conférence annuelle « Decisions on Animal Care and Use: Dealing with Differences » qui avait lieu sous l'égide de PRIM&R à Boston (MA) du 24 au 26 mars 2002. PRIM&R constitue l'interface principale entre les diverses parties intéressées par l'expérimentation éthique avec les animaux et les humains aux États-Unis.

Congrès vétérinaire mondial — En plus de poursuivre ses activités en tant que Secrétaire général de l'ICLAS et représentant du CCPA à ICLAS, le Dr Gilles Demers, Directeur des évaluations du CCPA, fut invité comme conférencier d'honneur à donner deux présentations, l'une intitulée « Pain Management & Ethics » et l'autre « Laboratory Animals », au Congrès vétérinaire mondial qui a eu lieu à Tunis, en Tunisie, du 25 au 29 septembre 2002. Ce congrès, l'un des plus importants au monde en médecine vétérinaire, a lieu tous les quatre ans. La conférence du Dr Demers sera publiée dans les actes du Congrès.

American Association for Laboratory Animal Science (AALAS) — Du 27 au 31 octobre 2002, le Directeur général a représenté le CCPA à la Conférence nationale de l'AALAS à San Antonio (TX). Le Dr Gauthier a donné une conférence intitulée « Training and Compliance Programs in Canada » dans le cadre du séminaire qui s'y tenait sur la comparaison des programmes de formation et de surveillance en Amérique latine et en Amérique du Nord, et a également présenté le rapport annuel du CCPA au International Consortium Meeting le 29 octobre 2002. Le Dr Demers a également participé à un séminaire intitulé « Ethics Committees and Regulations in Latin America and North America ».

D. Conclusion

Finalement, je voudrais en profiter pour adresser mes sincères remerciements aux membres du Conseil et du Secrétariat du CCPA pour le soutien et la collaboration dont ils ont fait preuve durant mon mandat de Président du Conseil. Considérant le renouvellement et l'augmentation significative du financement accordé par les IRSC et le CRSNG, la mise en place du *Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux* (PNFIUA), la publication des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*, la croissance du secteur des Évaluations ainsi que les nombreux autres changements qui se sont produits au Secrétariat, cette année a été des plus intéressantes et de plus productives dans la vie du CCPA. Ce fut un plaisir et un honneur d'avoir eu la possibilité de travailler avec le Secrétariat, les membres du Conseil et particulièrement avec tous ceux qui ont œuvré sur les comités permanents du Conseil.

Je souhaite également rendre hommage aux nombreux bénévoles du CCPA dont le dévouement et le travail sont à la base de l'existence même du CCPA. Les noms des nombreux experts scientifiques et vétérinaires ainsi que des représentants de la communauté qui ont permis la progression des programmes d'Évaluation, d'Élaboration des lignes directrices, et d'Éducation et de formation durant l'année 2002-2003, apparaissent aux Annexes II à VII. S'il est impossible de fournir la liste exhaustive des 2000 membres des 220 comités institutionnels de protection des animaux existant au Canada, je tiens néanmoins à les remercier chaleureusement individuellement pour cette contribution essentielle dont ils ont bénéficié le système canadien de surveillance du soin et d'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Luc-Alain Giraldeau, Ph.D.
Président, CCPA
Mars 2003

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A. Résultats par secteur d'activité

1. Évaluations

Un total de 53 visites d'évaluation complètes et un total de 27 visites spéciales/initiales/d'orientation ont été effectuées entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003. Toutes les visites prévues ont été effectuées. Le budget total des dépenses de l'année pour les secteurs académique, privé et gouvernementaux correspondait au budget prévu.

Depuis avril 2002, de nouveaux participants se sont joints au Programme du CCPA, dont deux du secteur académique et quatre du secteur privé.

Depuis le 1^{er} avril 2002, les deux directeurs-consultants des évaluations, anciens présidents du CCPA et du Comité des évaluations, ont effectué six visites d'évaluation.

Avec la mise en place du plan d'action en octobre 2001 pour rattraper le retard dans la production des rapports d'évaluation et dans les réponses aux rapports de suivi, la production des rapports d'évaluation est revenue à son délai de dix semaines (entre la date d'évaluation et l'envoi final du rapport d'évaluation à l'institution), tandis que le retard dans l'envoi des rapports de suivi est progressivement rattrapé. Plusieurs éléments importants ont été mis en place pour permettre la livraison de services d'évaluation de façon rapide, cohérente et durable.

- Une rédactrice scientifique, Mme Dansereau, fut embauchée à partir du 3 septembre 2002 pour traiter la correspondance et les rapports d'évaluation. Mme Dansereau possède une solide formation non seulement en rédaction scientifique mais également dans le soin et l'utilisation de nombreuses espèces d'animaux. Elle possède un M.Sc. en épidémiologie ainsi qu'un diplôme de technicienne en santé animale.
- Lors de sa période de formation au printemps 2002, le Dr Baar a été mis au fait de tous les aspects du processus d'évaluation, incluant les éléments spécifiques à la production de rapports préliminaires d'évaluation complets.
- En mars 2002, le format des rapports d'évaluation a été réduit à une lettre accompagnant les recommandations et éloges appropriées. Ce format plus souple fonctionne bien et permet au CCPA de donner plus d'informations lorsqu'il est nécessaire de se pencher sur de sérieuses difficultés et un court rapport faisant état des éloges si le programme institutionnel est adéquat. Considérant le nombre important de rapports déjà produits sous cette forme, il existe de bons modèles pour la plupart des institutions et des programmes de soin et d'utilisation des animaux, ce qui réduit d'autant plus le temps et les efforts nécessaires à la rédaction des rapports.
- Le *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation des animaux*, un formulaire que les institutions utilisent maintenant sur une base volontaire pour évaluer leur propre programme, continue d'être validé et raffiné par le secteur des Évaluations avant d'être systématiquement mis en place. L'information détaillée et ordonnée enregistrée sous cette forme par les institutions est utilisée comme documentation préparatoire à l'évaluation. Les visites et les rapports d'évaluation sont progressivement simplifiés à mesure que l'usage du nouveau formulaire se répand, soulignant et validant ainsi le travail

d'auto-évaluation des institutions, ce qui permet de concentrer les ressources d'évaluation du CCPA sur les éléments problématiques.

- Un troisième directeur des évaluations, Mme Marie Bédard, est entré en fonction au début janvier 2003.

Un concepteur de bases de données a conçu un système complet qui permettra d'assurer le suivi de toutes les institutions membres, collaborateurs et autres personnes-ressources du CCPA ainsi que des activités et des documents liés aux évaluations. Cette base de données devrait contribuer à une plus grande efficacité du Programme d'évaluations. Le 17 février 2003, M. Paul Johnson est entré en fonction à titre d'adjoint technique au secteur des Évaluations. Ce dernier travaille sur l'entrée de données et la gestion de la base de données de contacts du CCPA ainsi que sur les informations recueillies à partir des Fiches d'utilisation des animaux d'expérimentation (FUAE), en plus d'assurer la mise à jour du site web du CCPA en collaboration avec le Directeur des communications et de l'éducation.

L'*Inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA – 2000* fut publié fin février 2003 sur le site Web et dans le bulletin *RESSOURCE* du CCPA. Un document conjoint CCPA–FSCAA à l'intention des représentants de la communauté est en préparation pour publication en 2003.

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES CLIENTS	
	Du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003
Impression générale concernant la visite d'évaluation	4.4 (/5)
Satisfaction à l'égard de la sélection et de la préparation des membres de l'équipe	4.4
Satisfaction à l'égard des interactions entre l'équipe et l'institution	4.6
Satisfaction à l'égard du respect accordé à la perspective institutionnelle	4.4

2. Élaboration des lignes directrices

- *Processus d'élaboration*

La liste des lignes directrices en préparation compte trois catégories de priorité, ce qui en a grandement facilité la gestion. Ainsi, la priorité est accordée aux lignes directrices faisant partie de la catégorie 1 (les installations pour animaux d'expérimentation: caractéristiques, conception et développement; le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests; le soin et l'hébergement des mammifères marins en captivité). Les *Lignes directrices du CCPA : production d'anticorps* ayant été publiées en mars 2002, elles ne sont plus sur la liste. L'élaboration des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests*, qui sont passées de la catégorie 2 à la catégorie 1, reçoivent désormais davantage de ressources du Secrétariat.

Le 15 janvier 2003, le Conseil a approuvé la publication des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*. Celles-ci seront imprimées et disponibles sur le site Web du CCPA d'ici juin 2003. Les *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux de ferme en recherche, en enseignement et dans les tests* demeurent entre les catégories 1 et 2 étant donné la nécessité de se

concentrer également sur l'élaboration des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'hébergement des mammifères marins en captivité* afin de respecter l'échéancier fixé par Pêches et Océans Canada.

L'utilisation judicieuse des ressources permet de réaffecter une partie des fonds à des réunions ciblées avec les membres de certains sous-comités impliqués dans l'élaboration des lignes directrices. Ces réunions sont importantes pour faire progresser l'ébauche des documents. Ces rencontres sont particulièrement utiles pour l'obtention d'un consensus sur les éléments essentiels du document en préparation, notamment en l'absence d'arguments scientifiques suffisants, et pour préparer la communauté scientifique à la mise en place des lignes directrices. Afin de maximiser les ressources limitées, les rencontres avec le sous-comité des mammifères marins, le sous-comité des poissons et le président du sous-comité des animaux de ferme ont eu lieu dans les provinces maritimes à la fin novembre 2002.

Le Comité des lignes directrices a poursuivi son étude de la proposition d'offrir des bourses post-doctorales dans le domaine de l'élaboration de lignes directrices. En premier lieu, il est prévu d'aller chercher des fonds provenant de l'enveloppe budgétaire des IRSC et du CRSNG destinée au développement des ressources humaines afin d'offrir une bourse de perfectionnement post-doctoral. Le titulaire de cette bourse travaillera sur le matériel de référence des *Lignes directrices du CCPA sur : les animaux génétiquement modifiés*.

Les efforts visant à accroître la visibilité des lignes directrices du CCPA auprès de la communauté scientifique se poursuivent grâce à la participation judicieuse du personnel du CCPA lors de conférences scientifiques. Les 13 et 14 juin 2002, le Dr Gauthier et la Dre Griffin ont présenté une affiche scientifique consacrée aux *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages* et se sont occupés d'un kiosque lors du Congrès annuel de la Fédération canadienne des sociétés de biologies (FCSB). Le 23 juin 2002, lors du Symposium annuel de l'ACSAL à Edmonton (Alb.), une session d'une demie journée fut consacrée aux nouvelles *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*. Les 8 et 9 juillet 2002, lors du 9^e International Behavioral Ecology Congress of the ISBE, qui a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal, la Dre Griffin et Mme Julie Dale, M.Sc., assistante de recherche au secteur de l'Élaboration des lignes directrices, ont présenté une affiche scientifique et ont rencontré les participants au kiosque du CCPA.

L'harmonisation des lignes directrices du CCPA avec les initiatives internationales constitue toujours une priorité pour le Programme de l'élaboration des lignes directrices. En août 2002, la Dre Griffin a donné une conférence sur l'intégration des Trois R à la recherche sur la faune lors du Quatrième Congrès mondial sur les alternatives et l'utilisation des animaux en sciences de la vie, dont les actes seront bientôt publiés dans la revue *ATLA*. La Directrice de l'élaboration des lignes directrices du CCPA a également donné une présentation orale sur l'élaboration des *Lignes directrices sur: l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests* à la Conférence de l'Universities Federation of Animal Welfare (UFAW) – Science in the Service of Animal Welfare, qui s'est tenue à Edinburgh (R.-U.) du 2 au 4 avril 2003. Des contacts ont été établis avec la US Federation of Animal Science Societies dans le but de collaborer lors du développement des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux de ferme en recherche, en enseignement et dans les tests*.

- **Activités liées à l'élaboration des lignes directrices**

Production d'anticorps: Les *Lignes directrices du CCPA sur : la production d'anticorps* ont été publiées sur le site Web du CCPA en mars 2002. Au début de l'été 2002, les copies imprimées ont été distribuées aux participants du programme du CCPA et autres parties intéressées. Des documents de références (p. ex. : procédés normalisés de fonctionnement, technique rapide d'immunisation, questions fréquemment demandées) destinés à aider à la mise en place des lignes directrices sont actuellement en train d'être élaborés. Sachant que la mise en place des lignes directrices impliquera probablement des coûts supplémentaires pour les chercheurs, le CCPA a demandé aux présidents des IRSC et du CRSNG, le 25 septembre 2002, d'informer les demandeurs de subventions et les comités de sélection des subventions que ces coûts supplémentaires devraient être couverts et que les demandeurs ne devraient pas être pénalisés lorsqu'ils demandent des fonds

supplémentaires liés à l'utilisation de procédures qui font appel à de meilleures normes d'éthique en recherche. Un article à cet effet fut publié dans le bulletin du CRSNG, *CRSNG Contact*, de Janvier 2003.

Les animaux sauvages: le Conseil a approuvé la publication des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages* le 15 janvier 2003. Les lignes directrices seront publiées sur le site Web du CCPA et imprimées d'ici juin 2003. Sept documents, chacun spécifique à une espèce, sont actuellement en cours d'élaboration en consultation avec des experts. Deux de ces documents, déjà finalisés, seront traduits et affichés sur le site Web du CCPA selon le calendrier prévu pour les *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*.

Installations pour animaux d'expérimentation: La deuxième ébauche des *Lignes directrices du CCPA sur : les installations pour animaux d'expérimentation – caractéristiques, conception et développement* a été affichée sur le site Web du CCPA pour fin de révision du 21 juin au 6 septembre 2002. Onze personnes ont envoyé leurs commentaires. L'ébauche finale des *Lignes directrices du CCPA sur : les installations pour animaux d'expérimentation – caractéristiques, conception et développement*, finalisée par les Drs Donald McKay et David Neil, consultants, est actuellement examinée par le sous-comité sur les normes des installations.

Les poissons: Une première ébauche des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests* a été distribuée pour fin de révision par des experts du 25 juin au 30 août 2002. Vingt experts ont répondu à l'invitation. De plus, l'ébauche finale des *Guidelines for the Use of Fish in Research*, élaborée par l'American Fisheries Society, l'American Institute of Fisheries Research Biologists et l'American Society of Ichthyologists and Herpetologists, et les lignes directrices proposées par le Eurogroup for Animal Welfare, point de départ pour le Groupe de travail sur les poissons du Conseil de l'Europe, ont été examinées par le sous-comité sur les poissons.

Les 19 et 20 novembre 2002, une rencontre a eu lieu à Halifax pour la préparation de la deuxième ébauche. Cette dernière est en voie d'achèvement via le site intranet du CCPA.

Animaux de ferme: La Directrice de l'élaboration des lignes directrices a assisté à une réunion du Comité d'experts du Conseil de recherches agro-alimentaire du Canada sur le bien-être et le comportement des animaux de ferme tenue à Truro (N.-É.) les 7 et 8 juin 2002. Juste avant la réunion, une conférence d'une journée avait lieu sur les codes de pratiques volontaires pour le soin et la manipulation des animaux de ferme. Cette réunion fut suivie d'un atelier d'une journée sous l'égide de la Alberta Farm Animal Care au Symposium de l'ACSAL, le 23 juin 2002, à Edmonton.

Les 23 et 24 septembre 2002, à Ottawa, la Directrice de l'élaboration des lignes directrices a assisté à une réunion consultative de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du comité de coordination du bien-être animal du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) ayant pour objet les Codes de pratiques recommandées pour l'entretien des animaux de ferme. Les résultats de cette consultation (http://www.agr.gc.ca/canadaentete/index_f.php) seront utiles au CCPA dans le cadre de l'élaboration des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux de ferme en recherche, en enseignement et dans les tests*. La Directrice de l'élaboration des lignes directrices a contribué au développement des codes de pratiques pour le soin et la manipulation de la volaille (oeufs); volaille (viande); et des chèvres au cours de la dernière année. Chacun de ces codes exigent à présent que les institutions qui détiennent des troupeaux de volailles ou d'autres animaux de ferme pour la recherche soient en conformité avec les politiques et les lignes directrices du CCPA. Le 21 novembre 2001, à Halifax, le président du sous-comité et la Directrice de l'élaboration des lignes directrices se sont rencontrés afin de développer plus amplement l'ébauche préliminaire des lignes directrices du CCPA.

Mammifères marins : Un sous-comité de 9 membres a été créé. Un plan détaillé a été produit et approuvé par les membres du sous-comité, ceux-ci ayant pour mandat de préparer une première ébauche des diverses sections. Les 16 et 17 novembre 2002 a eu lieu la rencontre des membres du sous-comité à St. Andrews

(N.-B.). L'ébauche préliminaire qui y fut préparée est actuellement plus amplement développée grâce au site intranet du CCPA.

- *Autres activités ayant trait à l'élaboration des lignes directrices*

Biotechnologie: Faisant suite à une certaine confusion en ce qui a trait à la création ou à l'importation des organismes génétiquement modifiés, Environnement Canada a émis un *Avis sur les renseignements concernant les substances nouvelles* qui explique que la recherche sur les animaux est exemptée des exigences prévues par le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), à condition que les animaux soient confinés de manière appropriée. L'avis stipule également la nécessité d'être en conformité avec le *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation* du CCPA.

3. Éducation et formation

- *Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux (PNFIUA)*

En septembre 2002, le Dr Howard Dickson fut recruté pour sept mois en tant que Gestionnaire de projet et Président du Groupe de travail sur les éléments du tronc commun (GTETC) du Comité d'éducation et de formation, avec pour mission de coordonner l'élaboration et la publication sur le Web du matériel de référence des éléments du tronc commun du *Plan de cours recommandé* (1999). Le GTETC est passé de 8 à 37 membres qui se sont engagés à réviser les modules, par groupe de quatre, selon un calendrier de production établi le 23 septembre 2002. Ce calendrier prévoyait l'envoi au GTETC du premier module le 30 septembre 2002 et la finalisation du dernier module le 30 mars 2003.

Le 17 mai 2002, une réunion du GTETC a eu lieu à Dalhousie University suivi d'un atelier conjoint entre le Conseil des provinces atlantiques pour les sciences (CPAS) et le CCPA sur le même thème. Des capsules d'information ont été envoyées par courriel les 2 mai, 3 juillet et 20 décembre 2002 ainsi que le 31 mars 2003 pour mettre les institutions participant au Programme du CCPA au courant des derniers développements quant au PNFIUA.

Lancement des modules du tronc commun pour la formation des utilisateurs d'animaux d'expérimentation !!!

Le 5 mai 1999, les deux premières composantes du PNFIUA, soit les *Lignes directrices: formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions* et le *Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux*, ont été approuvées par le Conseil du CCPA pour fin de mise en place obligatoire dès janvier 2003. La troisième composante du PNFIUA est fondée sur le *Plan de cours recommandé*; elle est constituée de matériels de référence destinés à appuyer les comités institutionnels de protection des animaux (CPA) dans l'élaboration et la mise en place des éléments du tronc commun et des éléments autres que ceux du tronc commun d'un programme institutionnel de formation.

Tel que prévu, le 31 mars 2003, le CCPA a fait le lancement de la première partie du matériel de référence, une série de douze modules offerts sur le Web et couvrant les éléments généraux du tronc commun pour tous les utilisateurs d'animaux et les éléments spécifiques du tronc commun pour l'orientation animaux/enseignement prévu dans le *Plan de cours recommandé*.

Accessibilité — Plusieurs institutions ont fait part de leurs sérieuses inquiétudes en ce qui a trait aux frais de 45 \$ par usager pour les services techniques liés à la distribution centralisée des modules sous le format WebCT, telle qu'initialement envisagée. En réponse à ces inquiétudes, le Conseil d'administration du CCPA a pris la décision de distribuer à tous les modules sans frais dans les deux formats suivants :

- (i) sous format HTML sur le site Web du CCPA (www.ccac.ca), et

- (ii) sous format WebCT disponible sur demande (<mailto:ccac@ccac.ca>) aux institutions participantes qui possèdent une licence WebCT pour les versions 3.8.2 ou autre.

Les CPA sont libres d'intégrer un ou plusieurs de ces modules à leur programme institutionnel de formation. Une liste de questions et réponses sera envoyée aux CPA sur demande (<mailto:ccac@ccac.ca>) si ces derniers choisissent de les utiliser pour évaluer la compétence de leurs utilisateurs d'animaux.

Le CCPA remercie tous ceux qui ont contribué à ce programme essentiel et se réjouit de travailler en collaboration avec les personnes impliquées dans le soin et l'utilisation des animaux afin de promouvoir des normes élevées pour le soin des animaux utilisés à des fins scientifiques au Canada.

- **Ateliers**

Le 18 mai 2002, un atelier a eu lieu à Halifax (N.-É.), en collaboration avec le CPAS, sur le Programme national de formation institutionnelle des utilisateurs d'animaux. L'atelier réunissait 45 personnes provenant des diverses régions du Canada.

Les 13 et 14 juin 2002, le Dr Gauthier et la Dre Griffin ont présenté une affiche scientifique et ont rencontré les participants au kiosque du CCPA lors du Congrès annuel de la Fédération canadienne des sociétés de biologies (FCSB) à Montréal, Qc.

Le 23 juin 2002, un atelier d'orientation à l'intention des membres des comités institutionnels de protection des animaux a eu lieu lors du Symposium annuel de l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL), à Edmonton, Alberta.

Le 23 juin 2002, lors du Symposium annuel de l'ACSAL, une session d'une demie journée fut consacrée aux nouvelles *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*.

Les 8 et 9 juillet 2002, lors du 9^e International Behavioral Ecology Congress of the ISBE, qui a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal, la Dre Griffin et Mme Dale ont présenté une affiche scientifique et ont rencontré les participants au kiosque du CCPA.

B. Communication, partenariats et affiliations

1. Communications avec les participants au Programme du CCPA et le public

Au début janvier 2003, M. Guy Deschambeault a été nommé au poste de Directeur intérimaire du secteur Communications et Éducation. Diplômé en communications de l'Université du Québec en Outaouais, il a de l'expérience en journalisme et éducation. Il fut réalisateur à Radio-Canada ainsi que pour des chaînes de télévision privées et éducatives. En 1990, il a reçu le Prix de journalisme Jean-Charles-Pagé de l'Association canadienne de la santé mentale pour la diffusion d'un programme sur la santé mentale. Il a sous sa responsabilité la planification des publications, les relations avec les médias et le public, les ateliers et les événements spéciaux ainsi que la supervision des traductions du CCPA.

Pour assurer concrètement une plus grande imputabilité, le CCPA a publié à l'été 2002 son *Rapport annuel 2001-2002* sur son site Web. Les rapports semi-annuel de performance ont été envoyés en version électronique aux membres du Conseil en octobre 2002 et en février 2003.

Des info-capsules ont été envoyées par courriel aux institutions participant au Programme du CCPA sur les sujets suivants :

- *Lignes directrices du CCPA sur la conception des installations pour animaux d'expérimentation* (9 avril 2002);

- *Atelier du CPAS-CCPA* (24 avril 2002);
- *Programme national de formation des utilisateurs d'animaux* (2 mai 2002);
- *Ouverture de postes au CCPA – Directeur(trice) de l'éducation et des communications* (6 mai 2002);
- *Annonces de postes sur le site Web* (15 mai 2002);
- *Ouverture de postes au CCPA* (5 juin 2002);
- *Rapport annuel 2001-2002 du CCPA* (13 juin 2002);
- *Programme de formation des utilisateurs d'animaux* (3 juillet 2002);
- *Nomination d'un troisième Directeur, Évaluations* (16 décembre 2002);
- *Cours WebCT sur le Tronc commun du programme de formation du CCPA* (20 décembre 2002);
- *Prix de service exceptionnel – Communiqué* (24 février 2003);
- *Inventaire d'utilisation des animaux du CCPA – 2000* (4 mars 2003);
- *Formation des utilisateurs d'animaux d'expérimentation – Lancement des modules du Tronc commun du CCPA* (31 mars 2003).

Le numéro d'hiver 2003 de *RESSOURCE* 26(1) fut publié en février 2003. On soulignera l'article du Dr Luc-Alain Giraldeau sur « Le chercheur: une image à mettre à jour » et la publication de l'« *Inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA – 2000* ».

Le site Web du CCPA est maintenant régulièrement mis à jour. La position du CCPA sur le Projet de loi C-10B *Modifications proposées aux dispositions du Code criminel sur la cruauté envers les animaux* du 11 décembre 2002 y est affichée, ainsi que le nouveau répertoire du personnel et l'*Inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA – 2000*.

- **Médias**

Le 1^{er} mai 2002, après avoir interviewé le Dr Gauthier, le *Vancouver Sun* a publié un article intitulé « Animal testing in Canada down 20 pct. since 1991 ».

Publiée en juillet 2002, l'édition spéciale du *ILAR Journal* était entièrement consacré aux actes du Symposium international sur les tests réglementaires et le bien-être animal qu'avaient organisé conjointement l'ICLAS et le CCPA, lequel se tenait du 21 au 23 juin 2001.

En juillet 2002, *L'Actualité* publie les entrevues réalisées avec le Dr Gauthier, Directeur général du CCPA, et le Dr Pierre Lachapelle, Président sortant du Comité de l'éducation et de la formation du CCPA, dans un article intitulé « Matelas pour les vaches, nids pour les souris de labo... Une révolution transforme le traitement réservé aux animaux. Va-t-on trop loin? ».

Dans le numéro d'août-septembre 2002 de *Affaires universitaires*, l'article intitulé « Les amendements au *Code criminel* relèvent maintenant du Sénat » fait état de certaines des réflexions du Directeur général du CCPA sur ce sujet.

Un article intitulé « Des animaux pour la recherche : la fin justifie-t-elle les moyens? » fut publié dans le numéro de novembre-décembre 2002 du bulletin de l'Association francophone pour le savoir–Acfas, *Découvrir*. C'est en août 2002 que le Dr Gauthier fut interviewé par l'auteur de cet article.

Un article intitulé « Modification des règles sur la protection des animaux » fut publié dans le numéro du bulletin du CRSNG, *CRSNG Contact*, de Janvier 2003.

Le CCPA a fourni des références au réalisateur de l'émission *The Docket* de la chaîne CBC Newsworld, mais celui-ci a décidé de ne pas interviewer le Dr Andrew Tasker, Président du Comité de l'éducation et de la formation du CCPA. L'émission, diffusée le 30 janvier 2003, portait sur le Projet de loi C-10B.

L'émission *Disclosure* « No safe Place » de la chaîne CBC sur l'utilisation des chiens de fourrières en recherche fut diffusée le 4 mars 2003. Des extraits de l'entrevue d'une heure réalisée auparavant avec le Directeur général du CCPA ont été diffusés lors de cette émission.

2. Organisations siégeant sur le Conseil du CCPA

L'Association des Facultés de médecine du Canada (AFMC) — Le Directeur général a offert un compte-rendu des activités du CCPA aux membres du Comité permanent de la Recherche et des études supérieures de l'AFMC à Ottawa, le 9 novembre 2002.

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FCSAA) — Le Directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel 2001-2002 du CCPA* le 2 juin 2002 à l'assemblée annuelle de la FCSAA à Ottawa. Il a également rencontré le Directeur général de la FCSAA le 10 juin 2002 lors de leur réunion semi-annuelle. Le Directeur général du CCPA a rencontré le Directeur général de la FCSAA, M. Robert van Tongerloo, et le Dr Wooldridge à Ottawa le 16 octobre 2002 au sujet de l'utilisation des animaux en enseignement dans les écoles secondaires.

L'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL) — Le Directeur général a représenté le CCPA, le 1^{er} mars 2002, à la réunion du comité organisateur local du Symposium 2003 de l'ACSAL, Québec, ainsi qu'aux réunions de leur Conseil d'administration les 21 juin, 28-29 septembre 2002 et 7 mars 2003.

La Confédération des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire du Canada (CFAMVC) — Le Directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel 2001-2002 du CCPA* à la réunion des doyens des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire qui a eu lieu le 25 avril 2002 à Ottawa.

Santé Canada (SC) — Le Directeur général a accepté l'invitation de la Division d'éthique de Santé Canada de participer aux consultations « Discussion sur un système canadien de surveillance relative à la Gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains » qui a eu lieu à Ottawa le 18 avril 2002 et à Montréal le 24 mai 2002.

Le Secrétariat du Groupe consultatif interagences (IRSC, CRSNG, CRSH) en éthique de la recherche — Le 27 février 2002, Mme Marie Bédard, alors Directrice des communications, Évaluations, a rencontré l'analyste de politiques et deux des collègues du Groupe consultatif durant trois heures pour décrire le Programme d'évaluation du CCPA. Cette réunion faisait suite à la réunion de deux heures qui avait eu lieu au début février 2002 entre M. Derek Jones, le Directeur général du Groupe consultatif, et le Directeur général du CCPA.

3. Autres organisations

Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain (CNERH) — Le Directeur général a représenté le CCPA à la réunion du Conseil du CNERH le 6 septembre 2002.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) — Le CCPA est membre du Comité consultatif prévu par la *Loi sur les animaux destinés à la recherche* du MAAO depuis sa création en 2000. Le 26 février 2002, le Directeur général du CCPA a représenté le CCPA à la réunion du Comité consultatif à Toronto, en Ontario. Le Comité a recommandé que le MAAO utilise, pour ses comptes rendus d'utilisation des animaux, la *Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation des animaux* (FUAÉ) du

CCPA. L'ébauche d'un bulletin d'interprétation de la FUAÉ, incluant des instructions spécifiquement destinées aux institutions ontariennes, a été soumise à l'attention du Comité des évaluations du CCPA lors de sa réunion du 6 octobre 2002. Le Comité consultatif a aussi recommandé que le MAAO collabore avec le CCPA sur les questions de l'heure et l'utilisation de certaines des lignes directrices du CCPA.

Clément Gauthier, Ph.D.
Directeur général, CCPA
Mars 2003